

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/291

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ALLÉE LAVOISIER À COURNON-D'Auvergne DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « FÊTE DES VOISINS » LE SAMEDI 27 JUIN 2026.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

- **Vu** l'arrêté municipal en date du 07 janvier 1965 portant règlement de circulation et de stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** la demande d'un administré pour organiser la manifestation « Fête des Voisins » qui aura lieu allée Lavoisier à Cournon-d'Auvergne, le samedi 27 juin 2026,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de neutraliser la circulation et le stationnement au fond de l'allée.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La circulation et le stationnement allée Lavoisier seront neutralisés du n°23 au n°25, le samedi 27 juin 2026 de 18h00 à 24h00.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'organisateur.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec les pétitionnaires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

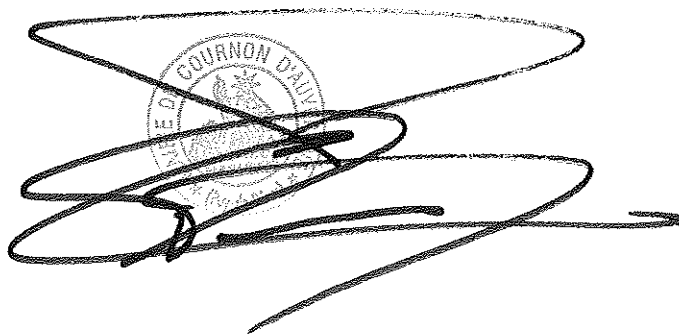
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 19 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

29 JUIN 2026

The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'COURNON D'AUVERGNE' and 'Mairie' at the bottom. The signature is composed of several loops and strokes, with the final stroke extending downwards and to the right.